

COMPTE RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 02 JUILLET A 21H00.

L'an deux mil VINGT ET UN le 02 Juillet à 21h00, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 28/06/2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Sébastien PINZETTA, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Charlotte POUDEROUX

Excusés : Jeanine CHARDAN (procuration à Frédérique MARROU), Hervé GOUILLON (procuration à Florian COLLEY)

Absent : Florian COLLEY

Secrétaire de séance : Sébastien PINZETTA

Le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 19 Mai 2021 a été validé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1- Modification des tarifs stationnement parking

Lors du dernier conseil municipal, un tarif unique à 8€ avait été noté dans la délibération du même objet, concernant le tarif pour les camping-cars. Or, il convient de préciser et dissocier d'une part le stationnement à 6€ et la vidange à 2€. Cette délibération rappelle également que le parking camping-car est réservé aux camping-cars et non aux voitures. **Vote POUR à l'unanimité.**

2- Approbation pacte gouvernance 2020-2026 Guillestrois-Queyras

La Communauté de communes doit mettre par écrit la façon dont elle s'organise pour améliorer le lien sur son territoire avec les communes, ses élus et les habitants. C'est le principe même du Pacte de Gouvernance, présenté en amont aux conseillers municipaux. Par exemple tous les comptes-rendus et ordres du jour des conseils communautaires sont envoyés à l'ensemble des conseillers municipaux. Les points les plus importants des conseils communautaires sont restitués en général par le maire à ses conseillers. Ce serait bien de faire une réunion annuelle avec les élus, la Communauté de communes, le Parc, pour faire un bilan de ce qui s'est fait et va se faire. **Vote POUR à l'unanimité.**

3- Mise en place du RIFSEP

Mathieu ANTOINE souhaite mettre en place le régime indemnitaire qui permet d'avoir la main sur les évolutions de salaire, aussi bien pour les agents administratifs que techniques (plutôt à l'ancienneté pour les agents techniques). Ce point avait été abordé au dernier conseil en question divers, et a été validé en comité technique au Centre de Gestion. Ce dernier a préparé la délibération conformément à la demande du maire. **Vote POUR à l'unanimité.**

4- Autorisation à signer une convention avec le Syme05 – Audit Energétique

La plupart des communes du département sont adhérentes au Syme05. Le Syme05 est doté d'une équipe de techniciens et ingénieurs pour réaliser des audits, gratuits, pour les communes. A la suite de l'audit peut se mettre en place un partenariat entre la commune et le Syme05 qui va chercher les financements et la commune finance le reste à charge. Ce principe est intéressant notamment pour les appartements de La Bergerie qui nécessitent un audit énergétique, ayant plus de 20ans.

Frédérique MARROU demande s'il s'agit uniquement de l'analyse énergétique des bâtiments communaux. **Mathieu ANTOINE** précise qu'il s'agit effectivement ici des bâtiments communaux,

mais que les privés peuvent faire appel au PETR qui possède des caméras infrarouges et thermiques, prêtées aux habitants du territoire, en en faisant la demande via la commune. Ces audits énergétiques seront réalisés gratuitement.–**Vote POUR à l'unanimité.**

5- **Autorisation à signer une convention avec le Syme05 – Projet de Pico centrale**

L'année dernière avait été réalisée une première pré-étude pour un projet de pico centrale (turbine sur le réseau d'eau potable) Le Syme05 propose à la commune un accompagnement dans une étude plus approfondie. Si cette étude est concluante pour des travaux futurs, la commune pourra alors décider de continuer seule, ou en partenariat avec le Syme05 dans un portage commun, auquel cas les bénéfices et frais seront partagés. **Frédérique MARROU** et **Jacques ISNEL** demandent la différence avec l'étude réalisée l'année précédente ? Qu'a-t-elle donné comme conclusion ? **Mathieu ANTOINE** répond que cette première étude a fait ressortir un scénario privilégié sur plusieurs possibilités évoquées. Mais l'étude a été très succincte. Il y aurait besoin d'une étude plus approfondie, pour affiner l'étude réalisée par Ecowatt, et surtout pour arriver à la phase maîtrise d'œuvre / travaux. Dans tous les cas, sauf si la commune décide d'aller sur l'étude, l'accompagnement du Syme05 est gratuit. **Mathieu ANTOINE** n'ira pas plus loin si l'étude n'est pas estimée assez rentable et assez intéressante. **Jean-Pierre IMBERT** pense que si cela s'avère rentable, mieux vaut y aller seul que de rediviser encore ensuite en cas de partenariat avec le Syme05. **Vote POUR à l'unanimité.**

6- **Participation à la Régie navette des Escartons du Queyras**

Des frais sont engagés chaque année pour la navette du Queyras, partagés ensuite entre les différentes communes. La participation s'élève cette année à 312,45€ pour chaque commune. La navette des Escartons est désormais gratuite, (1€ précédemment), car entre les recettes de transport et les dépenses de billetterie, ce n'était pas rentable. Le marché sera reconduit l'année prochaine. La question de l'intérêt de maintenir cette navette au niveau du territoire pourra se poser, car cela représente un coût pour les communes. **Vote POUR à l'unanimité.**

7- **Participation renfort pompier hiver 2020-2021**

Chaque année, un renfort pompier est mis à disposition des communes du Queyras, sauf Ceillac, été comme hiver. La Communauté de communes prend 6 000€ à charge. Il reste donc 1 911.02€ à répartir entre les communes du Queyras, soit 318.50€/commune pour les frais d'hiver 2020-2021. **Vote POUR à l'unanimité.**

8- **Adressage des voies**

Il convient de valider une fois pour toute le nom des voies pour que ces dernières soient correctement référencées auprès des services concernés (cadastre, DGFIP, Poste etc.). On ne peut plus faire de modification car tout est géolocalisé. Les livreurs auront les points géolocalisés précis. Si des modifications sont souhaitées, il faudra y repenser plus tard. **Frédérique MARROU** précise que les panneaux ont été commandés il y a plus de deux mois. Les courriers ont été envoyés à l'ensemble des habitants et propriétaires. Mais les matériaux ne sont toujours pas arrivés. Il y a donc énormément de retard et les plaques de rue et numéro ne pourront pas être posées cet été. La plaque « Place de l'église » a été posée car ce n'est pas le même fournisseur (seule plaque différente). Elle va être repositionnée afin d'être plus visible. **Vote POUR à l'unanimité.**

9- **Emprunt bornes de camping-cars**

La commune n'a pas de problème de trésorerie, il s'agit plutôt d'un emprunt de prudence. Les fuites à l'Observatoire et l'expertise engagée par la commune il y a plusieurs années maintenant, bien qu'indispensable, commence à coûter très cher. L'expert a sommé la commune de payer la facture (non commandée par la commune) d'une somme conséquente auprès de l'entreprise de charpente. L'ensemble des factures liées à l'observatoire (avocat, expertise, travaux etc.) sera remboursé par la suite. Mais cela impacte la trésorerie de la commune. Pour ne pas trop tirer sur la trésorerie, il

apparaît plus raisonnable de contracter ce prêt, ce qui permet une garantie en cas d'autre facture imprévue pour l'Observatoire. Ce prêt est à court terme, sur deux ans. Il y aura deux échéances, sur le prix total des travaux de la borne camping-cars soit 31 964.00€. **Vote POUR à l'unanimité.**

10- Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour une étude sur le réseau d'eau de la commune

Une première étude de l'ordre de 12 000€ a été signée concernant la recherche de fuites sur le réseau d'eau de la commune. Après une première visite de terrain, le BE Hydrétudes a fourni un premier rapport. Il convient de remplacer des vannes de sectionnement et mettre en place la télégestion, remplacer les vieux compteurs des réservoirs haut et bas. Le coût total sera de 40 000€, qui comprend l'étude de 12 000€, réintégrée au coût global afin de pouvoir bénéficier des financements pour l'ensemble du dossier. Une subvention est demandée à l'Agence de l'eau à hauteur de 50 %, et au Département à hauteur de 20 %. L'auto-financement ne sera que de 12 000€ pour la commune, ce qui avait été prévu au budget. **Mathieu ANTOINE** a eu rendez-vous avec l'Agence de l'eau à Marseille. Au vu des efforts et de l'engagement fourni par la commune, les pénalités ne devraient pas être appliquées cette année. Une vanne de sectionnement sera à remplacer dans le village, et une sera à créer vers les Forannes afin de ne pas être obligés de couper l'eau dans l'ensemble du village en cas de travaux sur les réseaux. **Vote POUR à l'unanimité.**

11. Demande de subvention au Département pour une étude sur le réseau d'eau de la commune

Cette délibération reprend les mêmes termes que la précédente. La subvention est cette fois adressée au Département à hauteur de 20%. **Vote POUR à l'unanimité.**

DISCUSSIONS

Sébastien PINZETTA est allé au conseil d'école : les enfants seront 10 à Molines l'année prochaine, et 14 à St-Véran. Le voyage scolaire a été reporté à début septembre. Les enfants partiront avec l'école de Ceillac. Quelques travaux ont été demandés pendant l'été : enlever les tapis noirs à l'entrée, faire le tracé de la cour (schéma fait par les élèves). **Marion COLONNA** demande à ce que le tableau du bas soit emmené à l'étage, étant donné qu'il n'y aura plus qu'une classe unique dès la rentrée scolaire. La classe du bas servirait de salle d'art plastique et de salle numérique. La maintenance des ordinateurs va avoir lieu, avec **Julien ISNEL**. Un gros tri a été fait et un voyage à la déchetterie est à prévoir.

Le recours hiérarchique effectué par la commune n'a pas donné de suite satisfaisante. Un poste d'instituteur est supprimé pour créer un poste de coordinateur du territoire, pour lequel les instituteurs n'ont même aucune information.

Noé ROLLAND va faire un remplacement à Crots pour une année, puis reviendra en remplacement sur le Guillestrois-Queyras.

Le CP reste donc à Molines pour la rentrée scolaire 2021.

Les travaux de réfection de la cabane de Labonnais ont commencé et devraient être finis à la fin du mois.

Frédérique MARROU souhaite faire un point sur la circulation. Le sens interdit posé par **Jean-Pierre IMBERT** sur la barrière en bois à l'entrée du village est efficace. La circulation demeure excessive sur la route de la mine. **Mathieu ANTOINE** évoque la possibilité de démarrer la saison plus tôt l'année prochaine, pour la vente des macarons. Cela permettrait de réguler la circulation, la vitesse. Avec **Jean-Pierre IMBERT**, ils se tiendront quelques fois durant l'été à l'entrée du village afin de voir comment la circulation se déroule.

Mathieu ANTOINE précise que les dispositifs de ralentissement doivent être mis par la commune et non par les habitants eux-mêmes, en cas de responsabilité. La commune est dans cette démarche, mais il ne faut pas que chacun y aille de sa propre initiative. Car cela peut être problématique pour autrui en cas d'accident. La commune se décharge lorsque les ralentisseurs « maisons » (panneaux, bancs, etc.) ont été posés par un privé, sans autorisation préalable.

Charlotte POUDEROUX demande un miroir pour la sortie du Villard car la petite côte offre une mauvaise visibilité, notamment l'hiver.

Mathieu ANTOINE et **Jean-Pierre IMBERT** remercient l'association FESTI Saint-Véran ainsi que tous les bénévoles pour l'organisation de la course de caisse à savon. Ce fut une belle initiative, une belle animation et beaucoup de personnes pour aider bénévolement.

Jean-Pierre IMBERT rappelle qu'il n'y a pas d'employé municipal pour l'été, pour le moment. Les pistes sur lesquelles ils s'étaient orientés n'ont pas fonctionné. Les adjoints et conseillers prennent donc le relais, selon leurs possibilités. Mais finalement, beaucoup de personnes, habitants, participent. Et c'est agréable.

CLOTURE SEANCE 22h